



DECISION
Décision concernant l'octroi d'un mandat
spécial à Monsieur Bernard THALAMY
Mandat spécial

N° 27558

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1223-2, L1223-10, L1223-4 et L1223-5;
Vu l'ordonnance n° 62 du 27 juillet 2002 relative à la dérogation de certaines compétences au Président pour améliorer la mobilité et la sécurité des déplacements de l'administration publique;

Vu le décret n° 2006-786 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de réglement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils et militaires;

DÉCLARENT que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les directrices de Président, Vice-Président et conseillers communautaires doivent être au rendement au sein de l'administration publique et au sein de l'administration publique (AP) nécessite l'octroi d'un mandat spécial dans les conditions définies par la délibération suivante.

DECIDE

Article 1 : De conférer le caractère de mandat spécial au déplacement de Monsieur Bernard THALAMY, Directeur de l'Administration publique et du Contrôle avec la Censure verte dans le cadre du Projet avenir territorial (PAT) à la Chambre d'agriculture de la Corrèze (TULLE) (19) le vendredi 22 décembre 2023.

Article 2 : D'autoriser à l'effet nécessaire le remboursement des frais résultant de l'octroi d'un mandat spécial sur présentation de l'intégralité des justificatifs de dépenses engagées.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Que le décret général de l'ordre et Monsieur le Trésorier sont chargés d'effectuer en ce qui concerne le remboursement de la présente décision.

Fait à Limoges

Publié le jeudi 04 décembre 2025
Accès à l'ordre : [Accès à l'ordre](#)
Copie à l'ordre : [Copie à l'ordre](#)

Signé électroniquement le 04/12/2025
Monsieur Bernard THALAMY
Monsieur le Trésorier

DÉCISION

Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Bernard THALAMY

1 DOCUMENT - Publié le 4 Décembre 2025

 **27558.pdf**
(.pdf, 235,9 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**